

## INTERPELLATION DES VERTS CONCERNANT LA FILIÈRE DES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES NYONNAIS

La presse rapporte régulièrement qu'une grande partie des ordinateurs, imprimantes, téléphones mobiles et autres objets électroniques que nous envoyons à la casse, finissent en Afrique et en Asie, où se sont développés des marchés d'occasion de ce matériel obsolète. Les autochtones transformés en recycleurs travaillent dans des décharges de plus en plus imposantes où ils sont exposés à des brûlures provoquées par le mercure, des lésions du système respiratoire causées par le plomb, des malformations fœtales dues à l'acide chlorhydrique, etc. Selon les scientifiques, à partir du moment où les ouvriers travaillent dans ces décharges, leur espérance de vie n'excède pas dix ans.

Bon nombre de déchets électroniques sont déposés par les Nyonnais à la décharge du chemin de Bourgogne. Nous aimerions être renseignés sur la filière empruntée lors de leur élimination. En effet, malgré la Convention de Bâle ratifiée en 1989 par les pays européens, qui interdit l'exportation de produits dangereux et de matières toxiques, nombre de déchets électroniques terminent dans les pays du tiers monde, où ils causent des désastres. Nous adressons donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les filières empruntées par les déchets électroniques nyonnais ?
2. La commune est-elle en mesure de suivre ces filières jusqu'à l'élimination finale des déchets ?
3. La commune peut-elle assurer ce Conseil que l'élimination de ces déchets respecte la Convention de Bâle ?
4. Le cas échéant, quelles mesures pourrait-elle prendre afin que les recycleurs et leurs sous-traitants lui garantissent le respect de ladite convention ?
5. Que compte faire la Commune pour que les filières prévues (retour au magasin) soient utilisés en priorité ?

Nyon, le 30 octobre 2012  
C. Pühr